

Présentation Action Glisse - 2017

Cette note a pour objet de présenter le contenu et les attendus de l'« Action Glisse ».

1| Contexte

1.1 | La filière surf en Nouvelle Aquitaine

La filière surf génère près de 3500 emplois en Région Aquitaine pour un chiffre d'affaires de 1.7 milliards d'euros¹. Une étude du Comité régional du tourisme de 2013 estime qu'1 million de journées surf sont pratiquées le long de la façade aquitaine, pour un nombre de surfeurs estimé à 100 000, dont 55% sont des touristes surfeurs. Au niveau mondial, on estime à 35 millions le nombre de pratiquants, dont 450 000 en France (licenciés ou pas).

Le surf génère donc un poids économique et contribue à l'image de toute la région Nouvelle Aquitaine, ce qui incite les acteurs institutionnels à s'intéresser de près à cette filière depuis de nombreuses années. Ainsi, le cluster Eurosima implanté à Hossegor anime et regroupe les acteurs de la filière, une pépinière d'entreprises gérée par Estia Entreprise « OlatuLeku » accueille à Anglet de jeunes entreprises, le projet de « halle créative » portée par l'agglomération Sud Pays Basque participe à cette dynamique de soutien des projets émergents.

L'implantation à Soustons en 2010 d'un pôle de formation, ou encore la présence de la Fédération Française de Surf à Hossegor sont les signes d'une implantation forte et historique de la filière surf dans notre région. A côté de ces structures, c'est aussi dans chaque commune littorale, la présence d'un club de surf et de plusieurs écoles de surf qui viennent compléter l'offre.

Fondée en 1964, la **Fédération Française de Surf (FFS)** a reçu la délégation du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative, d'organiser, de développer et de réglementer la pratique du surf-riding et de ses disciplines associées (surf, bodyboard, bodysurf, longboard, skinboard, surftandem, stand up paddle -SUP, kneeboard).

En parallèle, le **GIP Littoral Aquitain**, dont sont membres l'Etat, la Région, les 3 départements et l'ensemble des intercommunalités du littoral aquitain identifie en 2015 dans le cadre de l'animation du Schéma Plan Plage² la nécessité de mieux prendre en compte la pratique des sports de glisse lors des projets de réhabilitation des plans plages et initie plusieurs rencontres notamment lors de groupes techniques. Ces rencontres mettent en avant un besoin d'échanges et de partage des enjeux entre les différentes parties concernées par la filière surf.

1.2 | Un diagnostic partagé de la filière

¹ Sources : Eurosima - 2012

² Cf. Schéma Plans Plages sur site internet du GIP Littoral aquitain

Le GIP Littoral aquitain a été identifié comme la structure en capacité d'apporter son soutien à la Fédération française de Surf pour la rédaction d'une feuille de route en mobilisant l'ensemble des partenaires concernés par la filière sur le territoire aquitain. La 1^{ère} étape a porté sur la réalisation d'un **diagnostic partagé de la filière**, intégrant les composantes économiques, sociales, environnementales, réglementaires et d'aménagement. La méthode d'élaboration de ce diagnostic repose sur la synthèse des études et données existantes et sur la mobilisation des partenaires.

L'écriture d'une feuille de route et le lancement d'un appel à candidature

A l'issue de ce diagnostic, les enjeux mis en avant ont incité au lancement d'un appel à candidatures auprès des territoires littoraux, afin d'identifier des collectivités souhaitant participer à l'élaboration d'un Guide Régional pratique visant à mieux prendre en compte la glisse sur les territoires littoraux.

L'appel à candidature a permis d'identifier les sites pilotes volontaires pour participer à l'élaboration d'un Guide pratique régional pour une meilleure prise en compte de l'activité surf sur les territoires littoraux.

L'appel à candidatures « Action Glisse » s'est adressé aux communes, groupement de communes, intercommunalités, confrontés à un enjeu d'amélioration de la prise en compte de l'activité au regard des enjeux mis en avant sur les plans de l'aménagement, de l'économie, de la promotion, de la gouvernance, de la préservation des milieux.

Les dossiers reçus ont été analysés sur la base d'un questionnaire. La complémentarité entre les sites a notamment été étudiée au regard des critères suivants : niveau d'action existant, accueil ou non d'événements d'envergure, configuration du littoral (façade maritime...), pression qui s'exerce sur le territoire

13 collectivités ont répondu positivement à cet appel à candidatures :

Le comité d'expertise a retenu 6 sites pour lesquels il considère que l'analyse permettra de répondre à la diversité des sites :

- Lacanau
- La Teste de Buch
- Messanges
- Moliets
- Capbreton
- Bidart

Ces sites sont également ceux qui ont développé des actions réglementaires en terme d'identification de zones réglementées, d'autorisation du nombre d'écoles à exercer, de modalités d'attribution des concessions ou encore de regroupement des acteurs de la glisse qu'il semble important d'analyser en vue de préconisations dans le guide régional.

2I Les attendus de l'action Glisse

2.1 | Contenu du Guide régional

Le guide comprendra les éléments suivants :



- Analyse réglementaire des outils existants : arrêtés municipaux, zone réglementée, modalités de sélection des écoles, modalités d'attribution des concessions
- Préconisations sur des outils juridiques intégrant des situations locales différentes (pression + ou – importante...)
- Préconisations sur les modalités de mise en œuvre et le périmètre de la zone réglementée (association des acteurs locaux impliqués dans la glisse...)
- Préconisations sur les missions du club de surf en lien avec les écoles du territoire
- Préconisations sur les modalités d'association d'un cadre pérenne de discussion entre les acteurs concernés à l'échelon territoire pertinent
- Préconisations en matière d'aménagement et d'équipement qui viendront alimenter le Schéma plans plages du GIP LA et le label Ville de Surf
- Préconisations sur les modalités d'accueil et de gestion des événementiels liés au surf
- Enquête métier et formation
- Préconisations en matière de formation des personnes à l'encadrement de la discipline, premier secours, sécurité des plages...(en partenariat avec les organismes de formation, universités...)

Le guide régional sera détaillé dans chaque thématique par un benchmark et précisera les marges de manœuvres des collectivités pour réguler l'activité tant d'un point de vue réglementaire qu'organisationnel et ce en différenciant les territoires en fonction de la pression qui s'exerce.

2.2 | Les résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Installer un cadre pérenne de discussion à l'échelle des territoires pour réguler au mieux la pratique et le développement de la glisse
- Sécuriser les décisions des collectivités (arrêtés municipaux sur les zones réglementées, modalités d'attribution des concessions) en conciliant la qualité de l'enseignement, le développement et l'emploi local, les retombées économiques pour le territoire, la préservation des milieux
- Identifier précisément les aménagements nécessaires pour mieux prendre en compte l'activité glisse en conciliant préservation des milieux et accueil de la pratique et en favorisant la réversibilité de ces équipements : identification des besoins en matière d'accès, de stockage, de services (douches, WC) en concertation avec les différents usagers (clubs, écoles, pratiquants libres...)
- Assurer une cohérence entre les principes portés par le Schéma Plans Plages et le Label « Ville de Surf »
- Renforcer les liens entre les communes littorales et la Fédération de Surf
- Permettre une gestion durable des événementiels
- Mieux appréhender le poids socio-économique sur les territoires liés à la pratique glisse
- Améliorer la connaissance sur les métiers et les dispositifs de formation

3 | Les modalités de mise en œuvre de l'action Glisse

3.1 | Partenaires associés



La démarche associe, notamment dans le cadre d'un comité de pilotage régional et de groupes de travail dans chaque territoire pilote les acteurs suivants (liste non exhaustive) :

- Fédération Française de Surf et Comité départementaux de Surf
- Région Nouvelle Aquitaine (services tourisme et Sport)
- Services de l'Etat : DRJSCS, Sous-préfecture, DREAL NA, DDTM
- Départements et Comité départementaux du Tourisme
- Eurosima
- Club et écoles de surf du territoire



3.2 | Calendrier et déroulé de l'action

Actions	2016												2017												2018						
	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fev.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fev.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juill.			
Tâches préalables																															
Diagnostic de la filière																															
Rencontres partenaires, récolte données	■																														
Rédaction du Diagnostic partagé	■																														
Lancement Appel à candidature																															
Préparation Cahier des charges (Cotech)																															
Appel à candidatures																															
Analyse et sélection des sites pilotes																															
Budget																															
Dépôt Demandes de subventions																															
Elaboration du Guide pratique régional Glisse																															
Diagnostiques territoriaux																															
Réunion de lancement																															
Récupération / récolte des données																															
Mission Juridique																															
Rédaction diagnostics locaux																															
Restitution des diagnostics en Comité de pilotage																															
Ecriture Guide pratique régional																															
Calage attendus du livrable final																															
Rédaction Guide pratique régional																															
Mise en forme et impression																															
Diffusion du Guide pratique régional																															
Journée de restitution et plan communication																															